

**Demande d'insertion dans la rubrique « Partenaires sélectionnés » de Psychologues de France
Abonnement annuel – Conditions valables à compter du 16/04/2009**

Nom de la structure: _____

Année de création : _____

Nous sommes (rayer la mention inutile):
Editeur de tests psychologiques
Organisme de publication en psychologie et sciences humaines
Centre de formation agréé par l'Etat
Autre, précisez: _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Région : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Site web : _____

Nom et coordonnées de la personne responsable (Direction): _____

Nom et coordonnées de la personne à contacter _____

Documents à fournir :

- 1) Photocopies des statuts officiels
- 2) Justificatifs précisant l'origine de votre financement (ceci afin de prévenir les dérives sectaires).
- 3) Le formulaire d'inscription complété et signé
- 4) Un chèque 900 euros TTC à l'ordre d'AEGID (société de gestion d'honoraires) avec la mention « Psychologues de France » au dos.

Ce dossier est à envoyer à l'adresse postale suivante :

Psychologues de France, C/O Amélie BRAHMI-BADIZO, 6 rue de Colmar 94300 Vincennes - France.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter par mail : contact@psychologuesdefrance.info

-Nous autorisons Psychologues de France à publier sous la rubrique «Partenaires sélectionnés» notre nom, notre adresse web, ainsi que le court texte de présentation suivant :

Activité principale : _____

-Cet abonnement annuel nous permet de proposer un événement pour la rubrique « Actualités », ou une formation pour la rubrique « Carrière du psychologue » au tarif exceptionnel de 100 euros TTC pour un mois de parution.

-Nous pouvons mettre un lien sur notre site vers www.psychologuesdefrance.info mais rien ne nous y oblige.

-Nous nous engageons à respecter l'intégrité psychique de nos usagers

-Nous sommes informés qu'une condamnation officielle en rapport avec notre activité provoquera la suppression de nos coordonnées dans cet annuaire.

-Nous prenons aussi acte du fait que la qualité des informations transmises et la décision de Psychologues de France détermineront notre parution dans l'annuaire. Aucun remboursement ne sera consenti car le règlement est nécessaire pour le traitement de chaque dossier.

Date :

Nom et Signature :